



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0
Téléphone : 819 221-2839 - Télécopieur : 819 221-4039
Courriel : info@st-elie-de-caxton.ca - Site Web : www.st-elie-de-caxton.ca

Infolettre municipale - septembre 2020

INFORMATIONS DU MAIRE

Mandat du maire

Dans le cadre de mon mandat et suite à différents reportages et articles parus dernièrement, j'aimerais apporter certaines précisions et éclaircissements.

Les responsabilités des maires et mairesses des municipalités du Québec sont définies dans le [Code municipal du Québec](#). Entre autres, à l'article 142, il est stipulé : « Exercer le pouvoir de surveillance, d'enquête et de contrôle sur les affaires et les fonctionnaires de la municipalité (fonctionnaires ou employés). De plus, vous devez veiller à ce que les revenus de la municipalité soient perçus et dépensés conformément à la loi. »

Il va de soi que ces responsabilités sont assumées en étroite collaboration avec la direction générale de la municipalité. De là l'importance d'un lien de confiance fort entre le maire et le directeur ou la directrice générale de la municipalité. Il est également reconnu que le travail fait par le maire doit être adapté au contexte particulier de son milieu, en tenant compte par exemple des tâches et des aptitudes de chaque personne.

Capital humain

Plusieurs personnes s'interrogent sur les départs d'employé(e)s de la municipalité au cours des trois dernières années. Voici quelques précisions. Si on fait exception des employé(e)s contractuels, stagiaires, étudiant(e)s, en rappel saisonnier et occasionnels, dont la date de départ est connue dès l'embauche, il y a eu 11 départs depuis novembre 2017, que l'on peut ventiler de la façon suivante :

- 2 personnes de plus de 65 ans, même une de plus de 70 ans, ont pris leur retraite;
- 2 personnes n'ont pas obtenu un poste permanent suite à leur période de probation;
- 2 personnes ont été impliquées dans des plaintes pour harcèlement entre employé(e)s, pour lesquelles la Municipalité a négocié une entente de fin d'emploi hors cour, ce qui a permis d'éviter des procès très coûteux pour la municipalité;
- 2 personnes ont démissionné pour des raisons personnelles;
- 1 personne a démissionné en portant une plainte de harcèlement contre la directrice générale par intérim auprès de la [Commission des normes, de l'équité et de la santé et sécurité au travail](#) (CNESST) qui n'a pas retenue cette plainte, car jugée non fondée;
- 1 employé dont le poste, jugé non essentiel, a été aboli. Ce dossier a été porté devant le [Tribunal administratif du travail](#) (TAT) qui a donné raison à la Municipalité;
- 1 employé a démissionné pour des raisons de santé.

Il faut se rappeler que la gestion quotidienne du personnel, de même que leur évaluation, relèvent du directeur général qui fait des recommandations au conseil municipal lorsque les décisions requièrent une résolution officielle. De plus, il est important de préciser à nouveau qu'aucune plainte pour harcèlement ne visait le maire, ni un membre du conseil municipal, mais plutôt des employé(e)s.

Élections partielles

Suite à la demande de la Municipalité, la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), madame Andrée Laforest, a décidé d'autoriser la tenue d'élections partielles le 25 octobre prochain à Saint-Élie-de-Caxton pour combler les postes vacants de conseillers municipaux aux sièges 3 et 6. La période des mises en candidatures sera du 11 septembre au 25 septembre.

Eau potable au Domaine-Ouellet

Maintenant que la construction de la station de pompage d'eau potable est terminée au Domaine-Ouellet, une entente a été signée avec la succession de monsieur Léopold Ouellet afin de procéder à la désinfection du réseau d'aqueduc. Suite à cette opération essentielle, la Municipalité se portera acquéreur du réseau et les résidents commenceront à être alimentés par cette nouvelle infrastructure.

Règlement sur la location des résidences de tourisme

Le [Deuxième projet de règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels relativement à l'exploitation de résidences de tourisme](#) a été adopté. Celui-ci fait suite au premier projet qui avait été déposé en décembre 2019 et il inclut plusieurs des modifications proposées lors de la consultation publique en janvier dernier et des commentaires reçus.

À court terme, il y aura l'ouverture de la [période de réception des demandes de participation à un référendum](#) (pétitions).

L'analyse de ces résultats permettra de déterminer les zones où le règlement pourrait s'appliquer tel quel et celles où une démarche supplémentaire serait requise, incluant la signature d'un registre et potentiellement la tenue d'un référendum, dont les résultats pourraient se traduire par une ou des modifications au règlement avant son adoption finale.

Comité consultatif en urbanisme (CCU)

Suite à un appel de candidatures, le Conseil municipal a nommé monsieur Thierry Archambault-Laliberté en tant que membre citoyen afin de combler un poste vacant au sein du [comité consultatif en urbanisme](#) (CCU) pour une période de deux ans, tel que prévu au règlement.

Nous sommes convaincus que sa formation en gestion de l'environnement et en géographie environnementale, de même que ses nombreuses années d'expérience dans des postes en lien avec l'environnement et ses implications sociales seront un atout pour le CCU.

Parc nature et culture

La préparation des plans et devis détaillés pour notre futur [Parc nature et culture](#) est maintenant terminée. Nous sommes présentement en appel d'offres pour l'exécution des travaux, notamment pour le préau et la place de l'imaginaire.

En raison du contexte économique particulier dû à la pandémie, dont entre autres la pénurie des matériaux comme le bois et le fer, nous avons donné un délai supplémentaire, jusqu'au 23 septembre, aux entrepreneurs pour déposer une offre. Nous prévoyons encore que les travaux devraient débiter cet automne, pour se terminer au printemps prochain.

Robert Gauthier, maire

INFORMATIONS DES CONSEILLÈRES MUNICIPALES

Bibliothèque - La chasse aux abonnés

En octobre, c'est la chasse aux abonnés à [notre bibliothèque](#). Entre le 1^{er} et le 31 octobre 2020, abonnez-vous ou réabonnez-vous à la bibliothèque et courez la chance de gagner l'un des 3 prix suivants :

- 1^{er} prix - Ipad 10,2 po, 120 Go avec Wi-Fi, Apple, 7^e génération
- 2^e prix - Montre intelligente 40 mm Galaxy Watch Active de Samsung
- 3^e prix - Appareil photo Fujifilm Instax Mini 90 Neo Classic

Le Réseau BIBLIO CQLM est l'organisateur du concours. Bienvenue à votre bibliothèque et participez au concours proposé.

Lucie Hamelin, conseillère municipale

Remerciements

- **Comité du baseball-poche.** - Le comité du baseball-poche, dont les activités ont lieu le mercredi et ce depuis plus de 10 ans, cesse toutes activités à compter de septembre. Le Conseil municipal remercie madame Lise Lacoursière Bellemare, responsable de l'organisation, ainsi que son équipe de bénévoles composée de messieurs Gaston Bellemare et Richard Plante, mesdames Louise Boisvert et Pierrette Lacoursière. Bravo pour votre engagement social, votre dévouement, votre implication et votre grande disponibilité pour l'animation réalisée auprès de nos aînés locaux et régionaux.
- **Camp de jour : rapport été 2020** - Dans le contexte de la pandémie, il a dû y avoir beaucoup d'adaptation au quotidien pour assurer le respect des normes émises par la Santé publique et rendre les activités du camp de jour agréables et intéressantes. Pour leur persévérance et leur engagement, le Conseil municipal adresse un grand MERCI à l'équipe du camp de jour composée des 3 animatrices, de la stagiaire de l'URLSM Samantha, des ressources partagées de la MRC de Maskinongé, Andréane et Heidi, et de notre responsable locale Geneviève.

Francine Buisson, conseillère municipale

Activité d'accueil des nouveaux arrivants 2020

Considérant le contexte actuel de mesures de distanciation sociales, l'activité d'accueil des nouveaux arrivants du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020 est reportée en 2021. Nous soulignerons alors les nouveaux arrivants des années 2020 et 2021. Merci de votre compréhension

Francine Buisson, conseillère municipale

Communications - Quelques statistiques

- **Infolettre** - Nous comptons 477 abonnés au format électronique de l'infolettre municipale. Sur demande de citoyens et de citoyennes, nous poursuivons l'émission d'une version papier distribuée par la poste à l'ensemble de la population locale.
- **Statistique site Web municipal** - Mensuellement, notre webmestre nous fournit les [statistiques d'utilisation](#) du site Web municipal (nombre de visites et de pages consultées). Je vous invite à consulter notre site au lien suivant : www.st-elie-de-caxton.ca; il est rempli d'informations pertinentes et actualisées.

Francine Buisson, conseillère municipale

AUTRES INFORMATIONS

Élections partielles - Séances d'information du Ministère

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) convie les citoyens et les citoyennes de Saint-Élie-de-Caxton, qui sont intéressés à démystifier le fonctionnement d'une municipalité ou qui envisagent de se porter candidats aux élections partielles du 25 octobre 2020, à deux séances d'information qui auront lieu les 21 et 22 septembre 2020 au Centre communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs à Saint-Élie-de-Caxton.

- **Lundi 21 septembre 2020 à 19 h**

Fonctionnement d'une municipalité : rôle du Ministère, compétences municipales, rôles des élus et du directeur général, etc.

- **Mardi 22 septembre 2020 à 19 h**

Mise en candidature et règles des élections partielles : intérêt à se porter candidat, règles électorales, éligibilité, les grandes étapes des élections partielles, règles particulières liées à la pandémie de Covid-19, etc.

N.B. Compte tenu des règles de distanciation applicables à la salle du Centre communautaire, un maximum de 45 personnes pourra être admis lors de chacune des séances d'information.

François Boucher, directeur régional MAMH

Contrôle des chiens - Rappel

La Municipalité a mandaté la firme « Le P'tit Ranch » afin de faire respecter le [règlement 2007-007](#) concernant le contrôle des chiens sur le territoire de la municipalité. Vous pouvez vous procurer les médailles à la Maison du citoyen au coût de 25 \$ chacune. Pour toute information, nous vous invitons à contacter M. Mirco Olivier, responsable de « Le P'tit Ranch » au 819 376-2339 (t) ou 819 609-4150 (c) ou par courriel à lemircol@hotmail.com.

Benoît Gauthier, directeur général

Nouvelle de dernière heure

Un marché public organisé par la Coopérative de solidarité agroalimentaire de Maskinongé se tiendra le **dimanche 27 septembre**, de 10 h à 14 h, au [Garage de la culture](#).

Benoît Gauthier, directeur général

Vous voulez savoir quand votre fosse septique sera vidangée ? - Nouvelle application

Vous pouvez à présent consulter en ligne certaines informations concernant le dossier de votre fosse septique dont la date de sa vidange. Sélectionner votre secteur (municipalité) puis l'adresse où votre fosse est installée au lien suivant : <https://www.rgmm.com/citoyens/fosses/index.php>.

Sandra Jérôme, inspectrice en bâtiment et environnement

Sûreté du Québec

Vous constatez une situation « anormale », mais ce n'est pas une urgence (911) et vous **voulez porter plainte auprès de la Sûreté du Québec** :

Contactez le poste de Saint-Boniface au 819 535-1900 ou

Remplissez le formulaire « Requête d'un citoyen », disponible au bureau municipal ou sur le [site Internet de la Municipalité](#) : www.st-elie-de-caxton.ca | Services aux citoyens | Sécurité publique | Service de police. Dans le formulaire, inscrire à la case « Nom de l'unité » Poste auxiliaire de la MRC de Maskinongé et dans la case « Adresse électronique » poste.auxiliaire.mrc.maskinonge@surete.qc.ca.